

---

THE COLLEGE OF  
FAMILY PHYSICIANS  
OF CANADA



LE COLLÈGE DES  
MÉDECINS DE FAMILLE  
DU CANADA

---

Février 2019

**Conseil d'administration  
du CMFC**

**Décisions/directions et impacts**

---

## Liste des motions du Conseil

|  |   |
|--|---|
| Politique sur la révision des résultats à l'examen et les appels .....                               | 1 |
| Évaluation collaborative des médecins .....  | 1 |
| Vision du Centre de médecine de famille (CMF) 2019 .....   | 2 |
| Nouvelle conception de la Section des Communautés de pratique en médecine familiale (SCPMF)<br>..... | 2 |
| Viabilité du Centre Besroul .....  | 3 |
| Appui de la ligne directrice sur le dépistage de la déficience visuelle.....                         | 3 |
| Industrie pharmaceutique et des soins de santé (IPSS) .....  | 4 |
| Proposition de valeur aux médecins de famille et soutien de nos membres.....                         | 4 |
| Révision de trois politiques du Conseil d'administration.....  | 5 |
| Révision de la politique sur les attentes à l'égard de la direction .....                            | 5 |
| Évaluation annuelle du Conseil et du CMFC .....  | 6 |
| Révision du mandat du Bureau des examinateurs .....  | 6 |
| Projet de réaménagement du site Web .....  | 6 |
| Financement pour l'intégration de Mainpro+ <sup>MD</sup> , de CMEMS et des CCA .....                 | 7 |

# 1<sup>er</sup> BUT : ÉTABLIR DES NORMES POUR FORMER DES MÉDECINS DE FAMILLE ET LES AIDER À MAINTENIR LEURS COMPÉTENCES

## *Politique sur la révision des résultats à l'examen et les appels*

Le CMFC a pris l'engagement de soutenir l'établissement de normes rigoureuses assurant la qualité de la formation des résidents en médecine de famille. Le Bureau des examens et de la certification, anciennement appelé le Bureau des examinateurs, a soumis à un examen juridique les modifications proposées à la politique du CMFC sur la révision des résultats à l'examen et les appels. La politique sera mise à jour, puis transmise aux candidats à l'examen et à d'autres parties intéressées, y compris les directeurs de programme de résidence en médecine de famille. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec D<sup>r</sup> Brent Kvern, directeur, Certification, évaluation et examens ([bkvern@cfpc.ca](mailto:bkvern@cfpc.ca)).

### **POLITIQUE ET PROCÉDURE DU CMFC SUR LA RÉVISION DES RÉSULTATS À L'EXAMEN ET LES APPELS**

**QUE** le Conseil d'administration donne son soutien au document déposé sur la politique et la procédure du CMFC concernant la révision des résultats à l'examen et les appels, tout en reconnaissant qu'un examen juridique est en cours au moment du dépôt du présent document d'information.

## *Évaluation collaborative des médecins*

Le CMFC, conjointement avec les organisations de réglementation du secteur de la santé mentionnées dans la motion ci-dessous, soumettra une proposition à Emploi et Développement social Canada demandant un financement pour une étude de faisabilité. Celle-ci permettra d'explorer la possibilité pratique de collaborer dans le domaine de l'évaluation des médecins. L'objectif de cette étude de 18 mois serait de mettre en œuvre des évaluations valides, novatrices, cohésives et simplifiées du rendement des médecins praticiens pour assurer leur haut niveau de compétence. Le CMFC et les organisations partenaires étudieraient les résultats de l'étude avant de proposer, si cela semble opportun, des mesures concrètes au Conseil d'administration de chaque organisation.

### **PROPOSITION COLLABORATIVE DEMANDANT UN FINANCEMENT POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

**QUE** le Conseil approuve la soumission d'une proposition collaborative, impliquant le Conseil médical du Canada, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, le Collège des médecins du Québec, l'Association médicale canadienne et le Collège des médecins de famille du Canada, demandant un financement pour une étude de faisabilité qui explore les possibilités de collaborer dans le domaine de l'évaluation des médecins.

## 2<sup>e</sup> BUT : RÉPONDRE AUX BESOINS CHANGEANTS DE NOS COMMUNAUTÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ

### *Vision du Centre de médecine de famille (CMF) 2019*

Pour soutenir les progrès dans la réalisation de la vision du Centre de médecine de famille (CMF), le CMFC a rédigé une version actualisée du document de vision. En vue de l'élection fédérale qui aura lieu cet automne, le CMF 2019 jettera les bases du plaidoyer tant à l'échelle nationale qu'au niveau des provinces, où les efforts seront déployés par nos sections provinciales. La vision actualisée du CMF mise sur les principes de base de la médecine de famille pour la prestation de soins de qualité et souligne l'importance de la familiarité qui se développe au fil de la relation suivie entre le patient et son fournisseur de soins de santé. Le CMF 2019 sera publié à l'hiver 2019.

#### **VISION DU CENTRE DE MÉDECINE DE FAMILLE 2019**

**QUE** le Conseil approuve la vision du Centre de médecine de famille 2019 pour publication ;

**ET QUE** le document soit intitulé *CMF 2019*.

### *Nouvelle conception de la Section des communautés de pratique en médecine familiale (SCPMF)*

Le Département des programmes et du soutien à la pratique ainsi que le groupe de travail sur la refonte de la Section des communautés de pratique en médecine familiale (SCPMF) apporteront des changements nécessaires à la structure actuelle de la SCPMF. La nouvelle structure permettra de mettre en réseau les membres du CMFC qui ont des intérêts communs via Internet. Nous en discuterons davantage avec les dirigeants des sections provinciales les 8 et 9 février, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Les membres du Collège recevront de plus amples renseignements à ce sujet dans les mois à venir.

#### **NOUVELLE CONCEPTION : SECTION DES COMMUNAUTÉS DE PRATIQUE EN MÉDECINE FAMILIALE**

**QUE** le Conseil approuve la nouvelle conception de la Section des communautés de pratique en médecine familiale (SCPMF) conformément à la description fournie dans les recommandations du rapport du groupe de travail sur la nouvelle conception de la SCPMF daté du 16 janvier 2019 ;

**ET QUE** la demande d'un montant de 131 000 \$ pour l'exercice financier 2019-2020 décrite dans le rapport soit financée à même l'excédent budgétaire de 700 000 \$ alloué dans le surplus inscrit en 2016-2017.

## *Viabilité du Centre Besrou*

Le Centre Besrou est un lieu de collaboration dédié à l'avancement de la médecine familiale à l'échelle mondiale. Il a pour vision de bâtir un monde où personne n'est laissé pour compte lorsqu'il s'agit de l'accès à des soins primaires de qualité. D' Sadok Besrou, membre du CMFC, est un membre fondateur du Centre Besrou et aussi un donateur privilégié. L'accord conclu en 2019 entre le CMFC, la Fondation pour l'avancement de la médecine familiale (FAMF) et D' Besrou donne suite au protocole d'entente de 2016. D' Besrou et la Fondation D' Sadok Besrou créent actuellement une fiducie québécoise afin de garantir la viabilité du Centre Besrou.

### **ENTENTE PROVISOIRE ENTRE D<sup>R</sup> SADOK BESROUR ET SA FONDATION, LE COLLÈGE DES MÉDECINS DE FAMILLE DU CANADA ET LA FONDATION POUR L'AVANCEMENT DE LA MÉDECINE FAMILIALE**

**QUE** le Conseil approuve les principes et les commentaires additionnels qui figurent dans l'entente provisoire du 29 janvier 2019, donnant à la chef de la direction, au président et au président sortant l'autorité de signer l'entente finalisée.

## *Appui de la ligne directrice sur le dépistage de la déficience visuelle*

La ligne directrice sur le [dépistage de la déficience visuelle en médecine de soins primaires chez les adultes de 65 ans et plus vivant dans la collectivité](#), produite par le Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs (GECSSP), a été soumise à l'examen du CMFC et approuvée par le Conseil.

### **DEMANDE D'APPUI**

**QUE** le CMFC accorde son appui au document intitulé : *Dépistage de la déficience visuelle en médecine de soins primaires chez les adultes de 65 ans et plus vivant dans la collectivité*.

## 3<sup>e</sup> BUT : FAIRE LA PROMOTION DE LA VALEUR DES SOINS OFFERTS PAR LES MÉDECINS DE FAMILLE

### *Industrie pharmaceutique et des soins de santé (IPSS)*

Le CMFC a publié et transmis à ses membres le document intitulé *Gestion des relations avec l'industrie pharmaceutique et des soins de santé* le 23 janvier 2019. D<sup>re</sup> Francine Lemire en a fait mention le 25 janvier dans son message hebdomadaire « Retour sur la semaine passée ». Le CMFC gère toujours avec prudence sa relation avec l'industrie pharmaceutique et des soins de santé (IPSS), et nous faisons de notre mieux, grâce aux normes que nous mettons en place, pour minimiser son impact sur les activités de formation que nous offrons. Le Collège continuera de travailler à devenir financièrement indépendant de l'IPSS. Lors de la réunion de juin 2019, le Conseil étudiera des renseignements supplémentaires sur les revenus du CMFC qui proviennent de l'IPSS.

### *Proposition de valeur aux médecins de famille et soutien de nos membres*

Nous avons entendu le souhait de nos membres de nous voir continuer de les soutenir et de défendre leurs intérêts. Le Conseil d'administration du CMFC a établi les principales priorités du Collège, à court et à long terme. Pour mettre en œuvre toutes ces priorités, il sera important de veiller à ce que le Collège mette mieux en lumière ses activités pour que davantage de nos membres en soient informés.

Le CMFC en discutera avec les dirigeants des sections provinciales les 8 et 9 février, lors de la réunion des sections provinciales ayant lieu à Terre-Neuve-et-Labrador. Nous peaufinerons les mesures proposées et estimerons les coûts et les ressources nécessaires. Les résultats de ces discussions seront présentés au Conseil.

## 4<sup>e</sup> BUT : RENFORCER NOTRE ORGANISATION AXÉE SUR LES MEMBRES

### *Révision de trois politiques du Conseil d'administration*

Les révisions concernent i) les modifications au règlement administratif (précédemment annoncées et [affichées en ligne](#)) approuvées par le Conseil et en vigueur à partir du 18 décembre 2019, permettant qu'il y ait un ou plusieurs candidats par poste d'administrateur général à pourvoir lors du processus de mise en candidature et d'élection; et ii) les décisions du Conseil au sujet de la mise en candidature d'administrateurs actuels du Conseil pour un second mandat (aussi annoncées précédemment et [affichées en ligne](#)).

Vous pouvez consulter ces politiques et, au besoin, en obtenir des exemplaires auprès de Sarah Scott, directrice, Gouvernance et planification stratégique ([sscott@cfpc.ca](mailto:sscott@cfpc.ca)).

#### **POLITIQUE DU CONSEIL**

1. **QUE** le Conseil approuve les changements apportés à la *Procédure de nomination du secrétaire-trésorier et de tout administrateur général pour un second mandat*, telle que revue en février 2019.
2. **QUE** le Conseil approuve les changements apportés au document intitulé *Administrateurs et dirigeants – rôles et responsabilités*, tel que revu en février 2019.
3. **QUE** le Conseil approuve les changements apportés à la procédure de mise en candidature et d'élection au Conseil d'administration, telle que revue en février 2019.

### *Révision de la politique sur les attentes à l'égard de la direction*

Le Conseil d'administration établit les attentes à l'égard de la direction, lesquelles servent à guider les actions de la directrice générale et chef de la direction du CMFC.

L'examen annuel a mis en relief deux éléments qui nécessitent des modifications. D'une part, il fallait les rendre conformes aux [décisions d'octobre 2018 du Conseil](#) concernant l'autorité de la chef de la direction quant à l'utilisation du budget. D'autre part, il fallait insister sur l'importance de privilégier les membres en tant que principale préoccupation du CMFC.

#### **ATTENTES À L'ÉGARD DE LA DIRECTION**

**QUE** le Conseil approuve deux modifications aux Attentes à l'égard de la direction concernant l'autorité de la chef de la direction à réagir à des dépenses imprévues et concernant les communications avec le grand public.

## *Évaluation annuelle du Conseil et du CMFC*

L'évaluation annuelle de 2018 du CMFC et des activités du Conseil d'administration a été menée par des dirigeants de nos groupes constituants. On comptait parmi ceux-ci des présidents et cadres supérieurs de sections provinciales, des directeurs de départements de médecine de famille, des présidents de comités et de sections spéciales du CMFC, les membres de l'équipe consultative de direction du CMFC ainsi que les membres du Conseil pour 2017-2018. L'évaluation résume le rendement des trois dernières années et permet d'observer les tendances.

## *Révision du mandat du Bureau des examinateurs*

Le Bureau des examinateurs sera désormais connu sous le nom de Bureau des examens et de la certification. Une révision du mandat du comité a été approuvée. Les modifications reflètent les responsabilités du Bureau des examinateurs quant à la certification, aux examens et aux autres modes d'évaluation ; clarifient le mandat et les modalités de la succession ; et permettent d'accroître la transparence et la rigueur des responsabilités et des processus. Pour obtenir un exemplaire du mandat, veuillez communiquer avec Sarah Scott, directrice, Gouvernance et planification stratégique ([sscott@cfpc.ca](mailto:sscott@cfpc.ca)).

### **BUREAU DES EXAMINATEURS**

**QUE** le Conseil (d'administration) approuve le changement de nom du Bureau des examinateurs à Bureau des examens et de la certification ;

**ET QUE** le Conseil approuve le mandat révisé du Bureau des examens et de la certification.

## *Projet de réaménagement du site Web*

Le CMFC a entamé un projet de réaménagement du site Web [cfpc.ca](http://cfpc.ca) afin d'en faire une mise à niveau. Le nouveau site sera mieux adapté aux besoins des membres et leur procurera une plateforme améliorée, plus conviviale et offrant une plus grande fonctionnalité. Le fournisseur externe à qui avait été confié le réaménagement du site Web a subitement mis fin à sa participation au projet en novembre 2018. Une partie du travail a pu être récupérée, et nous avons émis un nouvel appel de propositions. Nous reprendrons le projet avec un nouveau fournisseur au mois de mars.

### **RÉVISION DU BUDGET POUR LE NOUVEAU SITE WEB**

**QUE** le Conseil autorise l'ajout de 141 480 \$ au budget de départ pour le développement du nouveau site Web, pour un budget total révisé de 467 360 \$ ;

**ET QUE** l'on tienne compte d'un montant de 35 370 \$ dans les discussions concernant le micro budget de 2019-2020, et si ce n'est pas justifiable à même le budget d'exploitation, que ce montant soit financé à même la Réserve pour initiatives stratégiques ; et que l'amortissement restant de ce coût additionnel soit inscrit au budget d'exploitation des années subséquentes comme suit : 47 160 \$ (2020-2021), 47 160 \$ (2021-2022), 11 790 \$ (2022-2023).

## *Financement pour l'intégration de Mainpro+<sup>MD</sup>, de CMEMS et des CCA*

Des fonds additionnels seront nécessaires afin d'assurer l'intégration de Mainpro+<sup>MD</sup>, du portail de soutien aux membres du CMFC (CMEMS) et de la plateforme d'inscription des crédits pour les Certificats de compétence additionnelle (CCA). Ces fonds permettront de garantir que les membres pourront continuer de faire le suivi de leurs crédits de développement professionnel continu (DPC) sans difficulté sur le nouveau portail des membres. Ils permettront aussi de veiller à ce que les détenteurs de CCA puissent faire le suivi des crédits de DPC requis sur le même portail. Ceci n'aura aucune incidence sur le budget actuel pour l'exercice 2018-2019.

### **PROJETS CMEMS – MAINPRO+ – CCA**

**QUE** le Conseil approuve l'attribution de 196 364 \$ pour des dépenses en immobilisation additionnelles liées aux deux éléments suivants : assurer l'intégration bidirectionnelle entre la base de données Mainpro+ et le portail de la plateforme de soutien aux membres du CMFC (CMEMS) ; et l'actualisation du portail Mainpro+ pour permettre aux détenteurs de Certificats de compétence additionnelle (CCA) de faire le suivi de leurs crédits et assurer une intégration similaire avec la plateforme CMEMS ;

**ET QUE** l'on tienne compte d'un impact de 24 546 \$ annuellement sur le budget d'exploitation (amorti sur une durée estimée de huit ans) lors de la création du micro budget pour 2019-2020. Il n'y aura pas d'incidence sur le budget de 2018-2019 puisque la plateforme CMEMS et les frais d'entretien liés aux CCA ne seront pas en vigueur avant l'exercice 2019-2020.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous ([psawchuk@cfpc.ca](mailto:psawchuk@cfpc.ca) ou [flemire@cfpc.ca](mailto:flemire@cfpc.ca)), ou avec Sarah Scott, directrice, Gouvernance et planification stratégique ([sscott@cfpc.ca](mailto:sscott@cfpc.ca)).

Paul Sawchuk, MD, CCMF, FCMF, MBA  
Président

Francine Lemire, MD CM, CCMF, FCMF, CAÉ  
Directrice générale et chef de la direction